

Document:-
A/CN.4/SR.2042

Compte rendu analytique de la 2042e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1988, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA QUARANTIÈME SESSION

Tenue à Genève du 9 mai au 29 juillet 1988

2042^e SÉANCE

Lundi 9 mai 1988, à 15 h 15

Président sortant : M. Stephen C. McCaffrey

Président : M. Leonardo DÍAZ GONZÁLEZ

Présents : le prince Ajibola, M. Arangio-Ruiz, M. Barboza, M. Barsegov, M. Beesley, M. Boutros-Ghali, M. Calero Rodrigues, M. Eiriksson, M. Francis, M. Graefrath, M. Jacovides, M. Koroma, M. Mahiou, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Razafindralambo, M. Roucounas, M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Shi, M. Solari Tudela, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Yankov.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT SORTANT déclare ouverte la quarantième session de la Commission du droit international et souhaite la bienvenue aux membres et au Secrétaire de la Commission, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du Secrétariat.

Déclaration du Président sortant

2. Le PRÉSIDENT SORTANT dit que la Commission aborde une période de douze semaines de réflexion collective et de travaux stimulants, dans l'esprit de coopération et d'amitié qui est un de ses atouts les plus précieux. Il est convaincu que cette session sera une occasion de satisfaction intellectuelle pour tous les membres et contribuera au développement progressif du droit international et à sa codification.

3. Il exprime la tristesse ressentie par tous les membres de la Commission à l'annonce du décès prématuré de Mme Ann Petit, qui avait mis toute sa compétence et tout son dévouement à leur service pendant de longues années. Au nom de la Commission, il remercie le Secrétaire d'avoir transmis ses sincères condoléances à la famille de Mme Petit.

4. Conformément au mandat que lui a confié la Commission, le Président sortant a représenté celle-ci à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Attendu que sa présentation, à la Sixième Commission, du rapport de la CDI sur sa trente-neuvième session (A/42/10)¹ est résumée dans le compte rendu de séance

correspondant², il ne s'y attardera pas. Il s'abstiendra aussi de faire l'exposé détaillé des débats ainsi que des multiples observations et idées intéressantes formulées à cette occasion, puisque tout a été consigné dans les comptes rendus des séances et analysé dans le résumé thématique établi par le Secrétariat (A/CN.4/L.420).

5. Le Président sortant insiste toutefois sur le bon accueil fait aux travaux de la trente-neuvième session de la CDI, et souligne que la Sixième Commission a donné son accord général aux activités que la CDI prévoit d'entreprendre pendant la durée du mandat de ses membres actuels. Il a été frappé notamment par l'intérêt manifeste que le rapport de la Commission a suscité, par la qualité des échanges de vues auxquels il a donné lieu, et par la volonté de la Sixième Commission de maintenir un dialogue fructueux avec la CDI — volonté que l'Assemblée générale exprime au paragraphe 6 de sa résolution 42/156 du 7 décembre 1987, en recommandant

la poursuite des efforts visant à améliorer les modalités d'examen par la Sixième Commission du rapport de la Commission du droit international, en vue de fournir à la Commission du droit international des directives efficaces pour l'exécution de ses travaux [...].

Attentive à cette recommandation, l'Assemblée a décidé que la Sixième Commission tiendrait, au début de la quarante-troisième session, des consultations portant, entre autres, sur la question de la création d'un groupe de travail, dont la nature et le mandat seraient à déterminer, et qui se réunirait pendant le débat sur le rapport de la CDI afin que le débat puisse être axé sur un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de la CDI.

6. Passant à la question de la coopération avec d'autres organismes, le Président sortant dit que, comme il en avait été chargé, il a représenté la Commission à la réunion du Comité juridique consultatif africano-asiatique qui s'est tenue à Singapour, en mars 1988. Il se félicite de l'élection de M. Njenga, membre de la Commission, au poste de Secrétaire général de ce comité; cette élection permettra certainement de resserrer les liens entre les deux organes. Le Président sortant a également représenté la Commission à la réunion du Comité juridique interaméricain qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en août 1987, et il a fait un exposé au séminaire organisé à cette occasion, pour rendre compte des travaux de la Commission.

¹ Voir *Annuaire... 1987*, vol. II (2^e partie).

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Sixième Commission, 35^e séance, par. 1 à 37.*

7. Le Président sortant remercie M. Roucouas d'avoir, sur sa demande, représenté la Commission à la session du Comité européen de coopération juridique, qui s'est tenue à Strasbourg, en mai 1988. En tant que président de la Commission, il a lui-même assisté, à l'invitation du Secrétaire général de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, à la réunion de la Fédération, tenue à Ottawa en août 1987.

8. En conclusion, le Président sortant rend chaleureusement hommage à ses collègues du Bureau et à tous les membres de la Commission pour leur aide et leur coopération. Il remercie également le Conseiller juridique, M. Fleischhauer, qui ne peut assister à l'ouverture de la présente session, retenu à New York en raison de la reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, ainsi que le Secrétaire de la Commission et l'ensemble du Secrétariat pour leur fidèle collaboration.

La séance est suspendue à 15 h 35; elle est reprise à 15 h 45.

Election du Bureau

M. Díaz González est élu président par acclamation.

M. Díaz González prend la présidence.

9. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de la confiance qu'elle vient de lui manifester.

M. Graefrath est élu premier vice-président par acclamation.

M. Mahiou est élu second vice-président par acclamation.

M. Tomuschat est élu président du Comité de rédaction par acclamation.

M. Shi est élu rapporteur par acclamation.

10. Le PRÉSIDENT, appelant l'attention des membres de la Commission sur la résolution 42/156 de l'Assemblée générale, du 7 décembre 1987, propose que la demande formulée au paragraphe 5 de la résolution soit examinée au titre du point 9 de l'ordre du jour (Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission).

Il en est ainsi décidé.

11. M. FRANCIS dit qu'il serait utile que les membres de la Commission sachent quel sera le premier sujet examiné.

12. M. BARSEGOV est du même avis, et ajoute que les documents se rapportant à certains points de l'ordre du jour n'ont pas encore été distribués. Il croit se rappeler que la Commission a décidé de ne pas examiner les sujets inscrits à son ordre du jour si les documents correspondants n'avaient pas été distribués à l'avance.

13. Après un bref échange de vues, le PRÉSIDENT propose de lever la séance, afin que le Bureau élargi puisse examiner ces questions dans le contexte général de l'organisation des travaux de la session.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.

2043^e SÉANCE

Mardi 10 mai 1988, à 10 h 5

Président : M. Leonardo DÍAZ GONZÁLEZ

Présents : le prince Ajibola, M. Arangio-Ruiz, M. Barboza, M. Barsegov, M. Beesley, M. Boutros-Ghali, M. Calero Rodrigues, M. Eiriksson, M. Francis, M. Graefrath, M. Jacovides, M. Mahiou, M. McCaffrey, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Razafindralambo, M. Roucouas, M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Shi, M. Solari Tudela, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Yankov.

Organisation des travaux de la session

[Point 1 de l'ordre du jour provisoire]

1. Le PRÉSIDENT dit que, à la lumière des indications données par les rapporteurs spéciaux sur l'état d'avancement de leurs travaux respectifs, et étant donné l'intention exprimée par la Commission, dans son rapport sur sa trente-neuvième session¹ « de ne pas examiner à une session donnée un rapport qui aura été mis à la disposition de ses membres moins de deux semaines avant l'ouverture de ladite session, sauf si des circonstances particulières l'y obligent », le Bureau élargi, qui s'est réuni la veille, recommande que la Commission examine, en mai, les points suivants de son ordre du jour :

Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (point 7) : quatrième rapport de M. Barboza (A/CN.4/413) 13 au 20 mai

Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (point 6) : quatrième rapport de M. McCaffrey (A/CN.4/412) 24 au 27 mai

L'examen de ce point sera repris quand les additifs 1 et 2 au rapport seront disponibles.

Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (point 5) : sixième rapport de M. Thiam (A/CN.4/411) à partir du 31 mai

Le Bureau élargi se penchera à un stade ultérieur sur l'organisation des travaux de la Commission pour les mois de juin et juillet, quand il aura une idée plus précise des dates auxquelles les rapports des autres rapporteurs spéciaux pourront être distribués et présentés.

2. M. BARBOZA pense que, au cas où, à l'issue des sept séances consacrées à l'examen de son rapport (A/CN.4/413), certains membres de la Commission souhaiteraient encore intervenir, il faudrait prévoir une ou deux séances supplémentaires pour la poursuite du débat. Il rappelle que, à la session précédente, huit séances ont suffi à la Commission pour avoir un large échange de vues sur le sujet.

3. M. BARSEGOV aimerait avoir une idée, même approximative, de la situation en ce qui concerne les rapports qui seront examinés en juin et juillet, de façon à pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur les recommandations du Bureau élargi pour le mois de mai.

¹ *Annuaire... 1987*, vol. 11 (2^e partie), p. 58, par. 244.